

■ **SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE**

RER B. Le tribunal retoque le projet d'extension de la gare

C'est un peu la victoire de David contre Goliath. Le 3 novembre, le tribunal administratif de Versailles a donné raison au collectif pôle gare Saint-Rémy, à l'Union des amis du Parc et à la municipalité de Saint-Rémy-lès-Chevreuse qui ont déposé, entre 2017 et 2019, des recours contre le projet d'extension de la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, porté par la RATP.

Problème d'insertion locale

Celui-ci prévoyait la création de cinq nouvelles voies de garage (s'ajoutant aux huit existantes). L'une d'elles, appelée 5T, a déjà été construite. La RATP veut ainsi disposer de positions de garage supplémentaires, à Saint-Rémy, terminus de la ligne B du RER.

En 2018, sous la pression, la RATP avait déjà renoncé au projet de voie de retournement en arrière-gare et à la création de la voie 12 qui, même selon la RATP, « posait des problèmes d'insertion localement. »

« Nous avons déjà beaucoup de voies de garage à Saint-Rémy, nous prenons largement notre part dans l'organisation de la ligne du RER B, estime le maire Dominique Bavoil. Nous n'avons pas d'opposition dogmatique au projet, mais nous voulons préserver notre environnement. Nous nous rappelons encore très bien de l'éboulement de 2018 (le mardi 12 juin, le RER

B déraile entre Courcelle (91) et Saint-Rémy-lès-Chevreuse, faisant sept blessés légers. Plusieurs semaines ont été nécessaires pour la remise en état de l'ensemble des équipements endommagés avec notamment la reconstruction définitive du talus et le renouvellement de la voie et du ballast, Ndlr) ».

Aujourd'hui, le tribunal annule la déclaration d'intérêt général du projet de la RATP. Il pointe un défaut de consultation de la mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. La RATP a jusqu'au 10 janvier pour faire appel. « La RATP pourrait continuer les travaux en ignorant ce jugement avec une prise de risque certaine », a bien conscience Yann Pétillon, président de l'association collectif pôle gare Saint-Rémy.

Plus vraisemblablement, la RATP devrait revoir sa déclaration de projet. « Sans compter que le périmètre du projet a largement évolué », explique Yann Pétillon.

Depuis la fin de l'enquête publique en 2018, de nouveaux éléments sont, en effet, apparus comme la création de deux bassins de rétention sous les voies et d'une paroi anti-vibrations.

Marie-Hélène Wittersheim, du Comité des Usagers du RER B en Vallée de Chevreuse (COURB), déplore de nombreuses incongruités dans ce « projet pharaonique ». « Tout n'a pas été chiffré, ni estimé en termes



Yohann Pétillon, président de l'association collectif pôle gare Saint-Rémy et la présidente de l'Union des amis du Parc, Catherine Giobellina, sont satisfaits de la décision du tribunal.

d'impact pour les voyageurs par ce chantier ainsi redéfini. Rien que pour construire les murs de soutènement du prolongement de la voie 4T et de la 10, c'est 35 millions d'euros. Sans compter les deux bassins de rétention et les murs anti-bruit, met-elle en avant. Le contexte économique ne permet plus les projets dispendieux. Quant à la circulation des trains, elle devra certainement être interrompue durant la réalisation des bassins de rétention... Tout cela pour du stockage temporaire et nocturne avec des trains acheminés à vide. »

Des solutions alternatives

« Localement, nous sommes bien sûr favorables à l'amélioration de la ligne. Et ce projet peut être adapté pour intégrer l'aspect environnemental et éviter tout risque lié au ruissellement des eaux. Avec en prime la constitution d'un accueil touristique », est convaincue la présidente de l'Union des amis du Parc, Catherine Giobellina.

Ces associations ont ainsi travaillé à une note blanche présentant leurs propositions pour rendre la ligne plus efficace. « Le prolongement de la voie 4T en tant que voie de garage

LES NOUVEAUX TRAINS SUR LE RER B VONT AVOIR DU RETARD

Jeudi 17 décembre 2020, le tribunal judiciaire de Paris, à la requête d'Alstom, a suspendu partiellement la procédure de passation du marché MI20 (commande du futur matériel de la ligne B du RER) en remettant en cause une modification introduite en cours de procédure.

Le lendemain, la RATP et la SNCF ont décidé de se pourvoir en cassation.

« Ce projet majeur pour nos clients franciliens répond aussi à la volonté d'Île-de-France Mobilités de disposer d'un RER B modernisé le plus rapidement possible. Cet appel d'offres concerne la construction et livraison de 146 rames de RER. Par ses recours successifs, avant même que l'attribution du

marché soit connue, Alstom rend impossible le respect des délais fixés pour la passation du marché », estime la RATP dans un communiqué.

Le tribunal, qui a par ailleurs rejeté la plupart des arguments d'Alstom, considère néanmoins que la RATP n'était pas en droit de modifier certains paramètres d'évaluation du critère prix en cours de procédure, ce qui était pourtant prévu par le règlement de la consultation.

Ce nouveau matériel roulant était attendu en 2025-2026 en gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Pour Marie-Hélène Wittersheim, cette décision du tribunal devrait retarder d'un an à un an et demi l'arrivée de ces trains à plus grande capacité.

de nuit et la voie 10 peut être remplacé par les voies de stockage de Bourg-la-Reine, d'Orsay (opérationnel en septembre 2021, Ndlr) ou Massy. Les voies 6 et 8 peuvent être construites, tout en étant raccourcies. Dans ce cas, la voie 4 déjà existante peut servir de voie de retournement. Nous n'avons alors plus besoin des murs de soutènement », plaide Yann Pétillon.

« Cette solution à moindre coût est facile à mettre en œuvre », renchérit Marie-Hélène Wittersheim qui aimerait rencontrer Île-de-France Mobilités, le financeur du projet.

Toutes ces associations sont prêtes à rencontrer la RATP et discuter de leurs propositions.

Sollicitée, la RATP n'avait pas répondu à l'heure du bouclage cette édition.

Florence Chevalier

■ **CHEVREUSE**

Balade contée en forêt de Méridon

C'est dimanche. La forêt de Méridon à Chevreuse est peu à peu gagnée par les vététistes, les familles ou encore les coureurs de fond. Tout à coup, d'étranges sons jaillissent du carrefour forestier, à quelques centaines de mètres du parking. Un père et ses deux enfants jouent d'un drôle d'instrument : un xylophone géant, en bois. Mais que fait cet instrument-là ?

Il est, en fait, la dernière étape du parcours « Conte de Mélida, l'esprit de la forêt ».

Implanté en novembre dernier par le Département, propriétaire des lieux, le sentier balisé se compose, sur quelques centaines de mètres de promenade, de cinq panneaux illustrés de superbes images colorées.

Les promeneurs et en particulier les enfants suivront ainsi Martin, jeune bûcheron, sensible à la beauté de la forêt.



Cinq panneaux richement illustrés et un xyloserpent vont surprendre les enfants.

Des instruments sculptés dans le bois

Le conte s'achève avec une séquence musicale composée par les visiteurs eux-mêmes. Deux instruments sculptés par

Will Menter : le xyloserpent et la woodline sont à disposition du public, à l'un des carrefours de la forêt.

« Cet artiste de renom, né en 1951 en Angleterre

ÉGALEMENT À CHEVREUSE

Si vous souhaitez prolonger la sortie, un autre sentier de découverte balisé, le chemin de la Salamandre, part, lui aussi de Chevreuse, du parking en forêt, chemin Milon.

La balade dure 2 h environ. Parfois assez escarpé au fond de la vallée, le chemin permet de découvrir toute la diversité des paysages de cette forêt façonnée par l'eau : les

mares, les ravins de fougères, le Rouillon qui alimentait cinq moulins à eau...

Cinq ateliers d'information permettent de mieux comprendre le milieu forestier.

Propriété du Département depuis 1973, cette forêt est préservée pour ses caractéristiques paysagères et écologiques remarquables.



Premier arrêt aux mares forestières.

et vivant en France depuis 1998, fut d'abord musicien-saxophoniste de jazz, avant d'ajouter à son arc de multiples talents plastiques, pour être aujourd'hui et selon sa propre définition, un « artiste sonore », amoureux contemplatif et actif de la nature. Il

s'attache à travailler les matériaux naturels comme le bois brut et l'ardoise, qu'il laisse être actionnés par le vent, la pluie... et tous ceux de passage. Will Menter témoigne ainsi vouloir « laisser les matériaux dans un état proche de leur état de base et les per-

suader en douceur de produire des sons complexes », explique le Département.

▲ Parking de la forêt départementale de Méridon, route de Chevreuse à Boullay-les-Troux, juste en face de l'allée menant au château de Méridon.